

 	Responsabilité sociale et environnementale	Numéro: RSE – 002 Version : 1 Date : Jan. 2023 Révision : 2026	
<h2>Politique environnementale et développement durable</h2>			
<small>Ce document est confidentiel et est la propriété de Gestion Bellemare Inc. L'utilisation non autorisée ou la reproduction sans permission écrite est strictement interdite.</small>			

OBJET

La politique environnementale et développement durable de Groupe Bellemare couvre tous ses secteurs d'activités. C'est la recherche permanente et audacieuse de nouveaux procédés, de nouvelles méthodes de travail afin de réduire son impact sur l'environnement ainsi que sur le climat avec ses produits et ses services.

Dans la continuité d'efforts pour effacer son empreinte environnementale Groupe Bellemare a mis en place un secteur entièrement dédié à l'environnement et le développement durable ainsi qu'un comité dont les membres travaillent pour divers secteurs et se positionnent à divers échelons de l'entreprise.

APPLICATION

Cette politique s'adresse à tout employé du Groupe Bellemare et ses secteurs : de la haute direction jusqu'aux employés en passant par les superviseurs des différents niveaux.

DESCRIPTION

Dans le cadre de ses activités Groupe Bellemare tient à faire preuve de leadership tant par son approche que par sa détermination en posant des actions environnementales et de développement durable.

ENVIRONNEMENT

- C'est un ensemble de principes généraux adoptés par Groupe Bellemare et destiné à prévenir, diminuer ou éliminer les gênes et les nuisances faites à l'environnement lors de la réalisation de projets de toute nature.
Tiré de : thesaurus.gouv.qc.ca

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » ... « Pour parvenir au développement durable, il est essentiel de concilier trois éléments de base, qui sont interdépendants et tous indispensables au bien-être des individus et des sociétés : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. »
Tiré de : ONU, Le programme de développement durable, Qu'est-ce que le développement durable.

 	Responsabilité sociale et environnementale	Numéro: RSE – 002 Version : 1 Date : Jan. 2023 Révision : 2026	
Politique environnementale et développement durable			
<small>Ce document est confidentiel et est la propriété de Gestion BelleMare Inc. L'utilisation non autorisée ou la reproduction sans permission écrite est strictement interdite.</small>			

PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants seront les piliers de la politique environnementale et de développement durable

- L'engagement d'un dialogue environnemental et de développement durable avec les employés et les fournisseurs ;
- Les formations et l'information pour ses employés sur l'importance de diminuer l'empreinte environnementale ;
- La réduction de l'empreinte carbone ;
- L'encouragement à la créativité de tous afin d'atteindre des objectifs et permettre à Groupe BelleMare de se démarquer ;
- Le respect de la hiérarchie des 3RV ;
 - Réduction à la source ;
 - Réemploi ;
 - Recyclage ;
 - Valorisation.
- La valorisation de l'inclusion sociale.

À ces principes directeurs s'ajoutent l'optimisation des ressources renouvelables et non-renouvelables, notamment par :

- La gestion responsable de l'eau ;
- La gestion de l'énergie ;
- La réduction de l'usage de matières toxiques.

Notamment pour la gestion de l'énergie, réduire les conséquences sur la nature oblige évidemment une gestion efficace de l'énergie. Cela passe par l'utilisation des énergies vertes et renouvelables en remplacement des énergies fossiles.

Ayant le souci des générations à venir, Groupe BelleMare s'engage également à limiter autant que possible sa consommation d'énergie en effectuant une optimisation constante de ses procédés et de ses opérations, en sélectionnant des nouveaux équipements respectant ce critère, en sensibilisant ses employés, en préconisant une saine gestion de l'énergie auprès de ses fournisseurs.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

Les enjeux principaux de la GMR sont de minimiser le gaspillage des ressources avec le but avoué de se rapprocher du Zéro déchet, de responsabiliser l'ensemble des employés de Groupe BelleMare sur l'importance de cette gestion par la formation et l'information sur les 3RV.

 	Responsabilité sociale et environnementale	Numéro: RSE – 002 Version : 1 Date : Jan. 2023 Révision : 2026	
<h2>Politique environnementale et développement durable</h2>			
<small>Ce document est confidentiel et est la propriété de Gestion Bellemare Inc. L'utilisation non autorisée ou la reproduction sans permission écrite est strictement interdite.</small>			

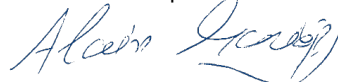
L'implantation de la hiérarchie des 3RV est la pierre angulaire qui permettra à Groupe Bellemare d'atteindre ses objectifs et de continuer à s'améliorer.

COMITÉ VERT

- Le comité supervise la mise en place et le respect de la politique environnementale et développement durable.
 - Les objectifs du comité :
 - Coordonner l'élaboration, la réalisation des divers projets liés à l'environnement et le développement durable tels que :
 - La GMR ;
 - Les objectifs de réduction des GES ;
 - Le respect des 3RV.
 - Informer et former les employés sur les divers projets ;
 - Encourager et soutenir la participation de tous ;
 - Diffuser les résultats ;
 - Viser et démontrer l'amélioration continue.
 - Les rôles et responsabilités
 - Responsable comité vert
 - Planifier, aider à la mise en place des principes généraux de la politique environnementale et développement durable ;
 - Représentant des ressources matérielles
 - Faciliter les activités environnementales et développement durable ;
 - Participer aux choix d'équipements de récupération et à leur emplacement dans l'établissement
 - Représentant des communications
 - Concevoir ou personnaliser les outils d'information et de sensibilisation ;
 - Informer et sensibiliser les employés afin d'assurer une bonne compréhension de la politique et des activités qui y sont liées ;
 - Employés motivés par le projet
 - Participer au projet et être prêt à intervenir à différentes étapes.
 - Le comité se rencontrera au moins 10 fois par année



Serge Bellemare
Président



Alain Gariépy
Directeur général — Services internes